

CVE SEVIGNACQ - VALORISATION DE LA MATIERE ORGANIQUE

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL DU 3 AVRIL 2025

À SEVIGNACQ, PYRENEES-ATLANTIQUES



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par CVE

Synthèse de la réunion

Les participants

12 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élus, des représentants du secteur agricole et de l'environnement (voir page 3 la liste des participants).

Déroulé de la réunion de travail

- Présentation de CVE Biogaz
- Présentation de la démarche d'information et de dialogue
- Présentation du projet CVE Sévignacq
- Choix du site d'implantation
- Les prochaines étapes

Calendrier

- Mars 2025 : Lancement du dispositif d'information et dialogue
- Fin 2025 : Dépôt des demandes : permis de construire et enregistrement ICPE
- Mi 2026 : Consultation publique
- 2027 : Début des travaux de construction
- 2028 : Mise en service

Information et dialogue

- Mars 2025 :
 - Lettre d'information dédiée aux élus de Sévignacq et Lasclaveries
 - Mise en ligne du site internet du projet : <https://cve-sevignacq.fr>
 - Mise en place d'une adresse mail dédiée au projet : contact@cve-sevignacq.fr
- Avril 2025 : Groupe de travail n°1

Apports de la réunion de travail

Les échanges ont permis de répondre à certaines questions et d'identifier de nombreux sujets importants aux yeux des participants. Ils sont détaillés dans les pages suivantes et synthétisés ci-après.

L'intérêt du modèle de CVE Sévignacq pour les agriculteurs locaux – CVE a affirmé sa volonté d'associer les agriculteurs locaux pour leur faire bénéficier d'un projet qui puisse répondre aux enjeux économiques et environnementaux de la profession (page 12 et 17).

Une démarche de concertation volontaire – CVE a présenté l'ensemble du dispositif d'information et de dialogue volontaire mis en place autour du projet afin d'intégrer l'ensemble des acteurs locaux dans les échanges (page 8).

Matières valorisées – CVE a présenté les matières qui seront valorisées par l'unité de méthanisation, principalement des matières agricoles. La prise en compte des enjeux du secteur agricole a été soulignée afin de développer un projet cohérent avec le contexte local (page 9). CVE Sévignacq valorisera également des biodéchets et se positionnera comme une solution locale et adaptée.

Maîtrise de l'environnement olfactif – CVE Sévignacq veille à mettre en place un dispositif pour maîtriser l'environnement olfactif à chaque étape : livraison des matières, valorisation sur site et application de l'engrais (page 20).

Gouvernance partagée – CVE est ouvert pour ouvrir le capital du projet à ses partenaires agricoles et aux collectivités locales intéressées. Les participants ont montré de l'intérêt pour cette démarche et CVE doit préciser les modalités de cette opportunité.

Opportunités locales pour le territoire – CVE a indiqué être favorable pour envisager la mise en place d'une station BioGNV en fonction de la demande locale identifiée par les collectivités et les acteurs locaux (page 18).

Implantation de CVE Sévignacq – CVE a détaillé le choix du site d'implantation sur Sévignacq, située sur une parcelle en zone d'accélération des énergies renouvelables (page 17).

Poursuite du dialogue – CVE souhaite maintenir le dialogue avec les acteurs locaux et prévoit l'organisation d'un second groupe de travail pour présenter le projet avant le dépôt du dossier administratif réglementaire prévue fin 2025.

SYNTHESE DE LA REUNION	1	Répondre aux objectifs de transitions énergétiques	14
LES PARTICIPANTS	3	➔ La production d'un engrais organique naturel	15
INTRODUCTION	4	Application de l'engrais organique issu de la méthanisation	15
PRESENTATION DE CVE BIOGAZ	5	Maîtrise des coûts pour les agriculteurs de l'application d'engrais organique	15
➔ L'entreprise CVE, producteur français d'énergies renouvelables	5	Capacité de stockage de l'engrais	15
➔ Un ancrage territorial fort	6	Répondre aux enjeux économiques et environnementaux	16
➔ Maîtriser toute la chaîne de valeur	6	➔ Un projet au capital ouvert et à la gouvernance partagée	16
➔ Principe de la méthanisation	7	➔ Les retombées économiques pour le territoire	17
LA DEMARCHE D'INFORMATION ET DE DIALOGUE	8	LE SITE D'IMPLANTATION CVE SEVIGNACQ	17
➔ Une concertation en amont des démarches administratives	8	➔ Les critères d'implantation	17
Calendrier du projet	8	➔ Injection du biométhane dans le réseau local	18
➔ Un site internet dédié au projet	8	Installation d'une station BioGNV	18
Un formulaire de contact	9	➔ Accès au site d'implantation	19
➔ Une lettre d'information pour les élus municipaux de Sévignacq et Lasclaveries	9	➔ Enjeux environnementaux	20
VALORISER LES MATIERES ORGANIQUES LOCALES	9	➔ Maîtrise de l'environnement olfactif	20
➔ Disponibilité et approvisionnement des matières agricoles	10	➔ Gestion de la qualité des eaux	21
Pérennité de l'approvisionnement en matières agricoles	11	➔ Suivi et surveillance du site	22
Une part minoritaire de cultures intermédiaires	11	➔ Gestion du bruit	22
Collaboration de CVE avec les agriculteurs partenaires du projet	11	➔ Visite de site	22
Associer les partenaires agricoles au développement du projet	11	CONCLUSION	23
➔ Origine et disponibilité des matières organiques	12	ANNEXE N°1 : LETTRE D'INFORMATION CVE DISTRIBUEE AUX ELUS LOCAUX DE SEVIGNACQ ET LASCLAVERIES	24
➔ Relation avec les méthaniseurs voisins	13	ANNEXE N°2 : TABLEAU DE REPARTITION DES PRESTATIONS ENTRE CVE ET UN AGRICULTEUR PARTENAIRE DU PROJET	26
➔ CVE Sévignacq par rapport aux méthaniseurs locaux	13		
➔ Production d'un gaz renouvelable local non fossile	14		

Les participants

12 personnes ont participé à la réunion de travail.

Participants

CUYAUBÉ Michel, Maire de Sévignacq, aussi Vice-Président de la Communauté de communes des Luys en Béarn et Vice-Président de Valor Béarn

CASTETS Philippe, Vice-Président de la Communauté de communes Nord Est Béarn

ESAIN Pierre-Michel, Maire de Carrère

ESTRADE Guy, Élu à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques

NARBAIS-JAUREGUY Guillaume, Directeur des services à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques

ARTIGUET Fabien, Animateur de la fédération des CUMA Béarn Landes Pays-Basques, aussi représentant Methan'Action

MAGDALEN Fabrice, Agriculteur

Porteurs du projet

CVE

LARPIN Laurent, Responsable Territorial Développement Sud-Ouest

BAECKLER Vincent, Responsable Valorisation Digestat Sud-Ouest

BENÉTEAU, Responsable nouveaux projets

Animation

Quelia

DELATTE Constant, Concertant

BASOL David, Concertant

Organismes représentés

Communauté de communes des Luys-en-Béarn

Communauté de communes Nord-Est Béarn

Commune de Sévignacq

Commune de Carrère

Valor Béarn (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Bassin Est du Béarn)

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques

Dispositif Methan'Action

Fédération des CUMA Béarn Landes Pays-Basque

Profession agricole

Personnes et organismes excusés

LARRÉCHÉ Frédéric, Maire de Lasclaveries

LARRIEU Nathalie, Maire d'Escoubès

LARROCHELLE Sylvie, Maire de Barinque

VIGNES Jean-Claude, Maire d'Auriac

BARBANT Jacqueline, Présidente du CPIE Béarn

BENATIE Alexandre, Coordinateur CPIE Béarn

RENAR Étienne, Directeur Technique de Valor Béarn

RHAUT Jean-Christophe, Directeur Général de Valor Béarn

DASTOUE Patrice, Entrepreneur agricole

MAYSONNAVE Sylvain, Agriculteur

LOSTE Benjamin, Entrepreneur agricole

DELAGE François, Conseiller méthanisation Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques

GAILLAT Fabrice, Chargé de projet biométhane GRDF

LABADIE Bertrand, Président Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahu

LECHON Alain, Président du Syndicat Mixte du Tourisme du Nord Béarn

Introduction

Michel Cuyaubé, maire de Sévignacq, accueille et remercie les participants pour leur présence. Il explique brièvement l'historique du projet, précisant que les premiers échanges avec la société CVE remontent à plus d'un an. CVE proposait de développer un projet de valorisation de la matière organique sur le territoire. Cette proposition avait alors suscité un accueil favorable de sa part, en tant que 1^{er} Vice-président de Valor Béarn (syndicat Mixte de Traitement des Déchets Bassin Est du Béarn) puis du conseil municipal de Sévignacq (lettre de soutien de la commune de Sévignacq le 3 juin 2024).

Constant Delatte, Quelia, qui anime la réunion, remercie Monsieur le maire pour avoir permis l'organisation de ce groupe de travail et explique les objectifs de la réunion :

- Présenter la démarche de CVE et le projet en réflexion sur la commune de Sévignacq
- Répondre aux interrogations sur le projet
- Recueillir les attentes des acteurs du territoire vis-à-vis du projet

Il ajoute que cette réunion repose sur la volonté de CVE de mettre en place une démarche de concertation volontaire, en amont des démarches administratives, pour permettre aux acteurs locaux de suivre le développement du projet.

Ordre du jour

- **Présentation de CVE et CVE BIOGAZ**
- **Présentation du dispositif de concertation**
 - Calendrier
 - Modalités
 - Présentation du dispositif d'information et de dialogue
- **Présentation du projet CVE à Sévignacq**
 - Origine et disponibilité de la matière organique
 - Contexte local méthanisation
 - Valorisation énergétique
 - Filière d'application de l'engrais organique
 - Site d'implantation et accès au site
- **Questions / Réponses autour du projet**



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



Une démarche volontaire

Cette réunion ne répond pas à une obligation réglementaire

- ✓ **Cadre réglementaire**
 - ✓ **Demandes d'autorisations administratives → Fin 2025**
 - ✓ **Consultation publique → Mi 2026**

- **Le choix volontaire de CVE**
 - **Vous informer, vous rencontrer**
 - **Se donner un temps de réflexion collective**
 - **Avant la prise de décisions**



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



Présentation de CVE Biogaz

➔ L'entreprise CVE, producteur français d'énergies renouvelables

CVE, entreprise à mission, est un producteur français indépendant d'énergies renouvelables intégré sur tout la chaîne de valeur



Nous cherchons, dans chaque projet, à répondre aux besoins énergétiques des entreprises, des collectivités et du monde agricole, tout en contribuant à limiter l'impact des activités humaines sur le climat.



Solaire



Biogaz



Hydrogène



Développement



Financement



Construction



Exploitation



Achat & vente d'énergie



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

Laurent Larpin, CVE, présente l'entreprise fondée en 2009 à Marseille, aujourd'hui implantée en France et à l'international. Reconnue comme entreprise à mission, CVE s'engage à réduire l'impact environnemental de la production d'énergie tout en améliorant ses retombées humaines et sociales. L'entreprise développe des projets dans trois domaines : le photovoltaïque, le biogaz et l'hydrogène.

Face à un triple enjeu écologique, géopolitique & économique...

Urgence
climatique



Souveraineté
énergétique



Coût et volatilité
des prix



... nous développons et opérons des projets de méthanisation, ancrés dans le territoire, dans une logique d'économie circulaire avec une collecte en majorité à moins d'1h heure en camion



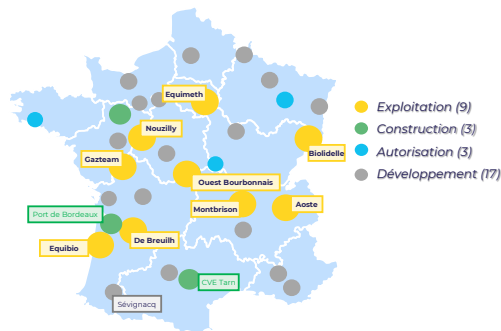
CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

CVE souhaite répondre aux enjeux climatiques, géopolitiques et économiques actuels en développant des projets inscrits dans une logique d'économie circulaire. Cette approche repose, dans le cadre de la méthanisation, sur :

- la valorisation des matières organiques
- la production d'énergies renouvelables
- le retour au sol des matières organiques sous forme d'amendement

➔ Un ancrage territorial fort

Notre parc est en pleine croissance



12 unités
en exploitation & en construction

300 GWh
Production moyenne en année pleine

> 1000
Clients producteurs de déchets

> 345 kt/an
Capacité de traitement des déchets organiques

68 000 tCO₂eq *
Emissions de GES évitées

450
Agriculteurs partenaires

60 000 ha
Sous plan d'épandage des digestats



*Compilation des résultats issus de DIGES (ADEME) sur les unités de méthanisation CVE Biogaz. Les émissions de GES comprennent l'empreinte carbone de chaque centrale comparée avec l'empreinte carbone existante. Par exemple, 1 kWh de biométhane produit permet d'éviter 227 gCO₂ de gaz naturel en France.

CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

CVE exploite actuellement 12 unités de méthanisation, qui produisent au total 300 GWh par an, soit près de 68 000t CO₂ évitées par an.

En France, CVE valorise environ 345 000 tonnes de matières organiques par an, en collaboration avec plus de 1 000 clients. L'entreprise travaille également avec près de 450 agriculteurs, représentant une surface fertilisée de plus de 60 000 hectares.

Laurent Larpin souligne que CVE conserve une gouvernance indépendante, ses trois fondateurs étant toujours les principaux actionnaires depuis sa création en 2009.

L'équipe Sud-Ouest

Laurent LARPIN
Responsable développement projets



Antoine BENETEAU
Responsable nouveaux projets



Martin REYNAUD
Ingénierie

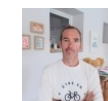


Elisa MOURA
Responsable commercial matières organiques



Frédérique LAPLACE
Responsable commerciale méthanisation

Vincent BAECKLER
Responsable valorisation digestat

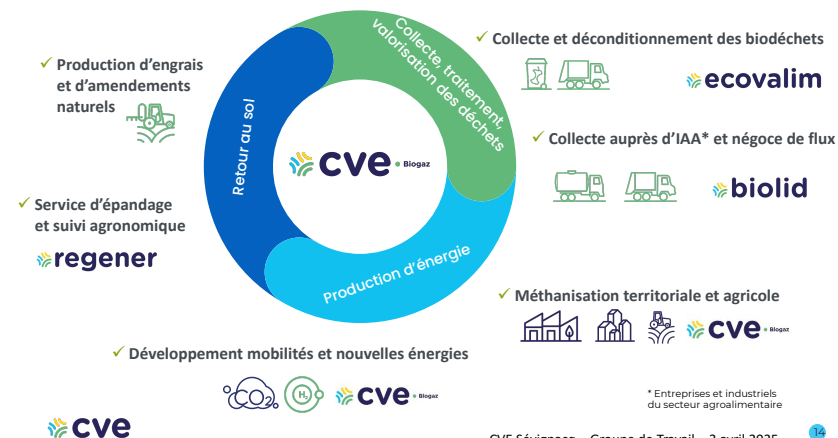


CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

Le projet CVE Sévignacq est accompagné par l'équipe du pôle Sud-Ouest de CVE.

➔ Maîtriser toute la chaîne de valeur

CVE Biogaz, acteur intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

CVE est un acteur intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la méthanisation, ses activités couvrent :

- La collecte des matières organiques
- La valorisation des matières organiques
- L'application de l'engrais et le suivi agronomique des parcelles



L'unité CVE Équibio Pays de Buch, située dans le bassin d'Arcachon, est en service depuis 4 mois. Elle produit chaque année l'équivalent de la consommation énergétique de 6 250 logements neufs (isolation aux normes actuelles).

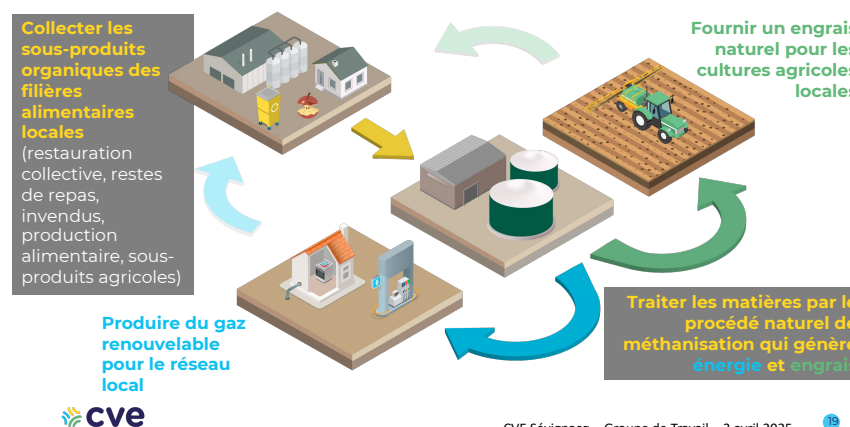
L'équipe CVE précise que les deux photos illustrent les éléments suivants :

- **Photo n°1 (en haut)** : une cuve de méthanisation, chauffée à 37°C et brassée en continu, permettant de reproduire le phénomène naturel de méthanisation pour la production de biogaz
- **Photo n°2 (en bas)** : un biodéconditionneur installé sur le site de EquiBio Pays de Buch, qui permet de séparer les biodéchets de leurs emballages

Michel Cuyaubé, 1^{er} vice-président de Valor Béarn, précise que le centre de tri de Valor Béarn, situé à Sévignacq et à proximité du site d'implantation de CVE, est spécialisé dans le traitement des plastiques et autres déchets. Ce centre traite aujourd'hui un volume de déchets de plus d'un million d'habitants sur le territoire.

➤ Principe de la méthanisation

Une filière nouvelle pour l'économie circulaire du Nord Béarn



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

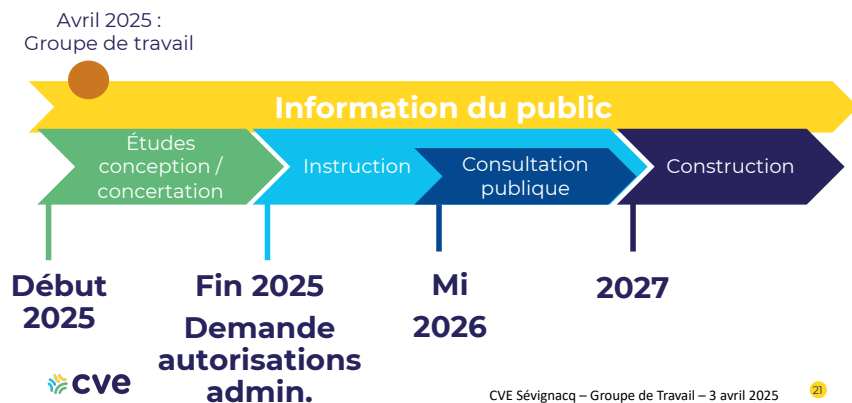
Laurent Larpin, décrit la méthanisation : processus biologique naturel qui transforme la matière organique (résidus agricoles ou de filières alimentaires) en biogaz et en engrais. Cette filière offre une triple valeur ajoutée :

- Traitement et valorisation de matières organiques issues de la production agricole et des activités humaines
- Production de gaz renouvelable pour le réseau local, en substitution du gaz fossile consommé sur le territoire
- Production d'un engrais organique naturel pour les cultures agricoles locales, en substitution des engrais fossiles

La démarche d'information et de dialogue

➔ Une concertation en amont des démarches administratives

Calendrier du projet



David Basol, Quelia, indique que cette première réunion du groupe de travail se déroule en amont du dépôt des demandes administratives prévu fin 2025. CVE a décidé d'engager un processus d'information et de dialogue volontaire pendant la phase de conception du projet pour permettre à chacun d'exprimer ses attentes et ses interrogations par rapport :

- au projet CVE Sévignacq
- à la démarche de concertation

Organisation et principe

- ✓ Offrir un espace d'échanges et de dialogue au service de l'intérêt collectif

Aujourd'hui

- ✓ Réunion du groupe de travail
- ✓ Exprimer les attentes

Avant le dépôt du dossier (fin 2025)

- Apporter des réponses, s'engager

➔ Un site internet dédié au projet

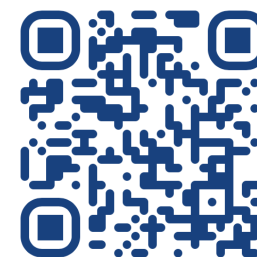
CVE a mis en place un site internet dédié au projet, le 13 mars 2025, pour informer sur le projet. Le site internet centralise les informations ainsi que les actualités liées à la concertation et au projet (annonces, compte-rendu de réunion, etc.)

Le site internet est accessible à l'adresse suivante : cve-sevignacq.fr

- Informer les habitants
- Mettre à jours les actualités relatives au projet
- Publier les comptes-rendus des réunions

Accéder au site internet

cve-sevignacq.fr



cve

CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

Un formulaire de contact

L'équipe CVE est joignable à tout moment via :

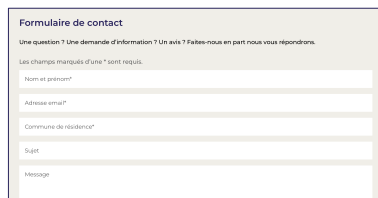
- le formulaire de contact sur le site internet du projet
- à l'adresse mail contact@cve-sevignacq.fr

Un formulaire de contact

- Contacter CVE
- Permettre aux habitants des questions et faire des remarques sur le projet



The screenshot shows the CVE website's 'Exprimez-vous' (Express yourself) section. It includes a navigation bar with links like 'Accueil', 'Le projet', 'Les avantages', 'La méthanisation', and 'Actualités'. The main heading is 'Exprimez-vous', followed by the text 'CVE souhaitent vous informer et vous associer à la démarche tout au long de son développement.' and an invitation for citizens to contribute via remarks, questions, or suggestions. A 'NOUS CONTACTER' button is highlighted with a red circle.



The screenshot shows the 'Formulaire de contact' (Contact form) on the CVE website. It includes a title 'Formulaire de contact', a question 'Une question ? Une demande d'information ? Un avis ? Faites-nous en part nous vous répondrons.', and a note 'Les champs marqués d'une * sont requis.' The form fields are: 'Nom et prénom*', 'Adresse email*', 'Commune de résidence*', 'Sujet', and 'Message'.

➡ Une lettre d'information pour les élus municipaux de Sévignacq et Lasclaveries

Une lettre d'information pour les élus municipaux de Sévignacq et Lasclaveries



Lettre d'information envoyée aux élus municipaux le 17 mars 2025

- Présentation de la méthanisation
- Présentation du projet
- Foire Aux Questions
- Présentation de CVE
- Coordonnées de CVE

CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

CVE a transmis aux élus des conseils municipaux de Sévignacq et Lasclaveries, le 17 mars 2025, une lettre d'information sur le projet de méthanisation (voir annexe n°1).

Valoriser les matières organiques locales

CVE Sévignacq valorisera des matières organiques qui ne sont actuellement pas ou peu valorisées localement.

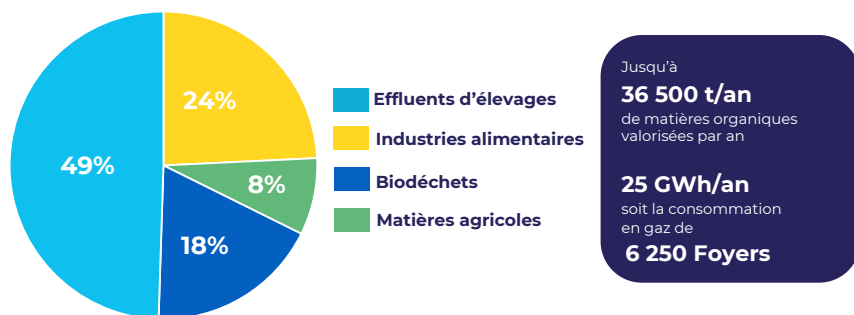
Michel Cuyaubé rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi oblige au traitement des biodéchets. Le syndicat Mixte de Traitement des Déchets Bassin Est du Béarn, Valor Béarn, se doit de proposer une solution aux usagers de ce service public. Michel Cuyaubé indique avoir trouvé très cohérent le projet de valorisation de la matière organique de CVE qui intègre la valorisation des biodéchets. En effet, il ajoute que Valor Béarn

cherche à mettre en place un système de collecte des biodéchets à moyen terme.

Laurent Larpin explique que le projet CVE Sévignacq vise à apporter une solution locale de valorisation des biodéchets produits sur le territoire, notamment pour les cantines, moyennes surfaces, EHPAD, etc. Grâce à sa filiale Ecovalim, CVE propose un service complet de collecte et de déconditionnement des matières organiques, pour leur valorisation en gaz renouvelable et en engrais organique.

CVE Sévignacq propose de valoriser jusqu'à 36 500 tonnes de matières par an issues du territoire. L'objectif est de collecter la majorité de la matière organique dans un rayon de 1h en camion.

Origine et disponibilité de la matière organique



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



Valoriser localement la matière organique du territoire

CVE s'inscrit dans la relocalisation des productions, la maîtrise des coûts et la réduction des impacts environnementaux

Depuis 2024, toute matière organique doit être triée

Aujourd'hui, il y a encore **des quantités importantes de matières organiques**, qui sont **peu valorisées localement**



Maximum 36 500 tonnes/an de matières organiques seront valorisées par CVE.

< 1h c'est le temps de trajet moyen de collecte auprès des entreprises et collectivités locales

CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



➔ Disponibilité et approvisionnement des matières agricoles

Laurent Larpin indique qu'à ce jour, plus de 100 000 tonnes d'effluents d'élevage ont été recensées dans un rayon de 20 kilomètres autour de l'unité.

La carte ci-après illustre la densité des effluents d'élevage recensés à proximité du site d'implantation.

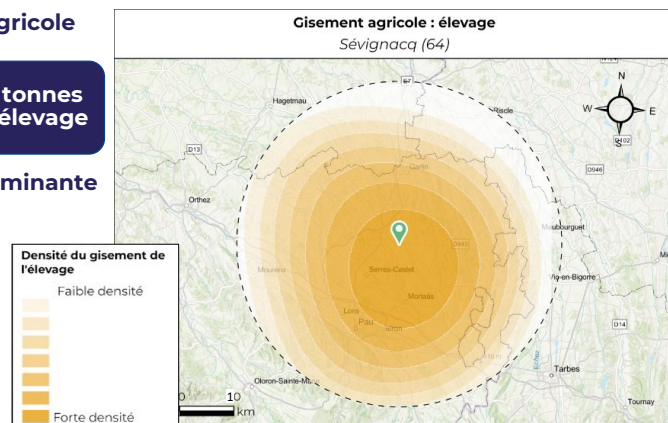
Sur les 36 500 tonnes de matières organiques prévues chaque année, la majorité proviendra de l'agriculture, notamment d'effluents d'élevage. Guillaume Narbais Jaureguy précise que le pré-diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques permet une première vision d'ensemble, mais qu'il devra être complété pour affiner l'analyse.

La ressource agricole

+ de 100 000 tonnes d'effluents d'élevage

Élevages à dominante

- bovins
- porcins
- volailles



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

Laurent Larpin ajoute qu'une seconde phase d'étude est prévue, concernant le plan d'épandage, pour laquelle CVE a sollicité la Chambre d'Agriculture. Cette dernière précise que la décision de mener cette étude sera soumise à l'approbation de son bureau.

Pérennité de l'approvisionnement en matières agricoles

Fabrice Magdalen, agriculteur à Sévignacq, soulève la question de la pérennité de l'approvisionnement en matières, en évoquant le vieillissement de la profession agricole.

En réponse, Laurent Larpin explique que CVE veille à diversifier les sources de matières entrantes afin de pouvoir adapter le gisement en fonction des évolutions du contexte local. Il précise qu'à ce jour, aucune unité exploitée par CVE n'a rencontré de pénurie de matières. Vincent Baeckler, CVE, rappelle la volonté d'associer pleinement les agriculteurs au projet. La méthanisation constitue une solution concrète à la gestion quotidienne des effluents d'élevage.

Une part minoritaire de cultures intermédiaires

Guy Estrade, élu à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, interroge la durabilité du projet ainsi que la place des Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE) dans le modèle économique de l'unité.

Laurent Larpin explique que la rentabilité du projet n'est pas fondée sur la valorisation des CIVE, celles-ci représentant une part des intrants d'autant minoritaire (environ 5 %) que CVE rémunérera les agriculteurs pour la production de ces cultures.

Collaboration de CVE avec les agriculteurs partenaires du projet

La Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques invite CVE à clarifier les rôles, les responsabilités et les implications concrètes pour les agriculteurs partenaires potentiels, ainsi que les missions prises en charge directement par CVE.

Réponse apportée a posteriori par CVE en annexe (voir annexe n°2 page 26 en [cliquant ici](#))

Associer les partenaires agricoles au développement du projet

Guy Estrade rappelle que la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques accompagne les projets de méthanisation agricole sur le territoire depuis 2009, via le dispositif Methan'Action. Il insiste sur l'importance d'associer la Chambre d'Agriculture dès les premières phases du projet. CVE précise que c'est bien le cas à Sévignacq.

CVE précise a posteriori l'ensemble des échanges avec l'agriculture locale depuis août 2024 :

- Août 2024 : Rencontre de CVE avec François Delage (conseiller Methan'action à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques)

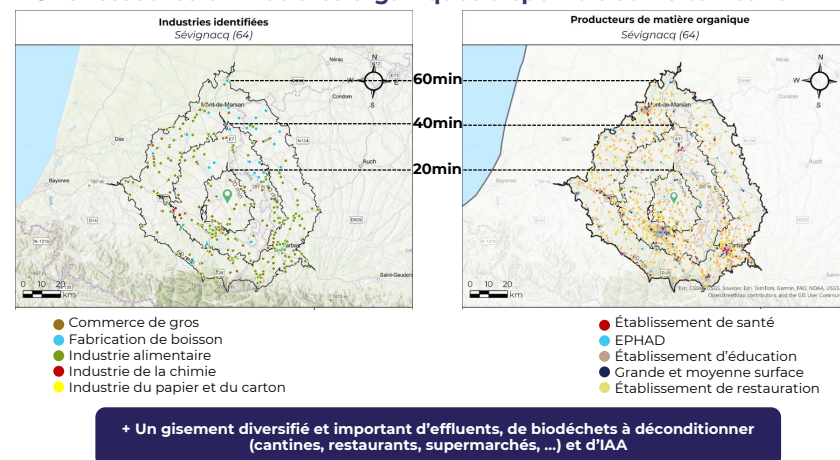
- Septembre à décembre 2024 : Réalisation pour CVE du pré-diagnostic territorial par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques pour le projet CVE Sévignacq
- 13 décembre 2024 : Réunion de CVE avec Fabien Artiguet et Elisa Delporte (animateurs de la Fédération des CUMA Béarn landes Pays-Basque) et des agriculteurs locaux
- Depuis décembre 2024 : Entretiens individuels de CVE avec des agriculteurs locaux
- 26 mars 2025 : Groupe de travail n°1 avec des représentants de l'agriculture locale (Chambre d'agriculture, Méthan'action, agriculteurs locaux)

Vincent Baeckler ajoute qu'il organise en ce moment des rencontres avec des agriculteurs locaux qui seraient intéressés pour participer au projet pour fournir des matières organiques et bénéficier de l'engrais produit. À ce jour, plus d'une cinquantaine d'agriculteurs ont été rencontrés, représentant un volume estimé entre 10 000 et 15 000 tonnes d'effluents par an et environ 1 000 hectares de surface ayant des besoins en fertilisation.

Constant Delatte rappelle que, du fait de l'organisation en amont de ce groupe de travail, la définition du plan d'approvisionnement en matières organiques ainsi que du plan d'épandage sont toujours en cours d'élaboration par CVE et sont susceptibles d'évoluer en fonction des résultats des études approfondies.

➡ Origine et disponibilité des matières organiques

Une ressource en matières organiques disponible sur le territoire



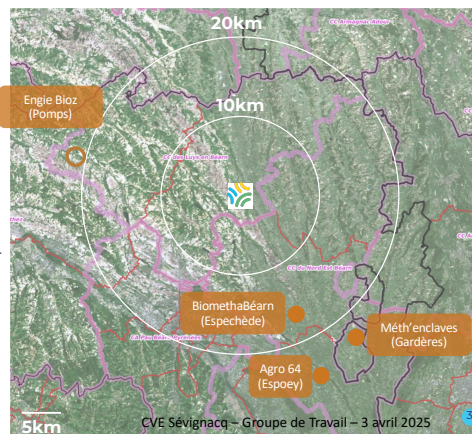
Laurent Larpin précise que CVE n'utilisera pas de boues issues des stations d'épuration urbaines, conformément à la réglementation en vigueur. L'objectif est de garantir aux agriculteurs partenaires un engrais organique de qualité. S'agissant des boues provenant de l'industrie agroalimentaire, elles pourront être valorisées par CVE. Il souligne que leur qualité est assurée par un contrôle sanitaire strict.

Suite à une question, Laurent Larpin explique que la diversité des matières entrantes permet d'assurer un niveau d'injection de biométhane dans le réseau de 250nm³/h (25GW/an) en continu toute l'année.

➡ Relation avec les méthaniseurs voisins

Dialogue avec les méthaniseurs du territoire

- Contacts prévus avec les représentants des unités de méthanisation agricole :
 - BiomethaBéarn – Espechède
 - Méth'enclaves – Gardères
 - Agro 64 – Espoey
- Objectifs de ces échanges
 - Présenter le projet
 - Envisager des synergies (pour diversifier matière entrantes)
 - Éviter la concurrence des activités



L'équipe CVE indique avoir pris contact avec les unités de méthanisation voisines, qui seront rencontrées prochainement. Laurent Larpin précise que, par l'intermédiaire de sa filiale Biolid, CVE assure la gestion de flux de matières organiques qui ne sont pas nécessairement orientés vers ses propres installations. Ces matières peuvent être dirigées vers des unités agricoles voisines, pour envisager des synergies, dans une logique de complémentarité entre les différents sites.

CVE mentionne avoir déjà échangé avec l'unité de méthanisation BioBéarn, dont le plan d'épandage s'étend également sur la commune de Sévignacq, afin d'éviter toute situation de concurrence. Vincent Baeckler ajoute que, dans le cadre des échanges en cours avec les agriculteurs, une attention particulière est portée à leur engagement éventuel auprès d'autres unités de méthanisation existantes sur le territoire, telles que Méthalandes ou celles identifiées sur la carte présentée ci-avant.

➡ CVE Sévignacq par rapport aux méthaniseurs locaux

Différents types de méthanisation

Méthanisation agricole
≈ 10 000 tonnes/an



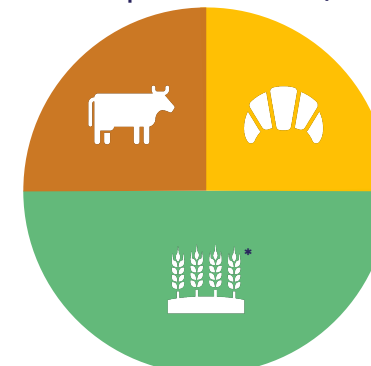
CVE Sévignacq
36 500 tonnes/an



*Cultures intermédiaires (et non pas principales)



Autres méthanisations
exemple 200 000 tonnes/an



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

Le schéma ci-dessus présente les différentes échelles de quantités de matières valorisées par :

- une unité de méthanisation agricole type
- le projet CVE Sévignacq
- une unité de méthanisation importante comme il y en a dans la région

➔ Production d'un gaz renouvelable local non fossile

Le biométhane, une source d'énergie renouvelable issue du territoire

CVE va produire un biométhane qui réduit les émissions de CO₂.

Chaque kWh de biométhane produit réduit les émissions de gaz de CO₂ de près de 175g d'après Carbon4



Une production de gaz à coût maîtrisé
(coûts de production du biométhane peu dépendants du marché mondial fluctuant)



25 GWh/an de biométhane
= chauffage, eau chaude et cuisson de 6 250 foyers ou 90 bus urbains
=> Jusqu'à 7 000 tonnes de CO₂/an évitées

CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

28

CVE prévoit de produire du biométhane, un gaz renouvelable équivalent au gaz naturel injecté dans le réseau local. Cette production couvrira les besoins annuels en gaz de l'équivalent de 6 250 logements neufs (isolés aux normes actuelles). Elle permettra d'éviter l'émission d'environ 7 000 tonnes de CO₂ par an, en se substituant notamment au gaz fossile importé.

Suite à une question, Laurent Larpin précise que le modèle économique de CVE Sévignacq repose principalement sur la vente du gaz renouvelable, qui sera injecté dans le réseau local à un tarif pré-défini pour une durée de 15 ans.

Répondre aux objectifs de transitions énergétiques

Produire du Biogaz, c'est :

- Pallier aux énergies fossiles
- Répondre à l'objectif de neutralité carbone 2050

Communauté de communes des Luys en Béarn (PCAET en cours de finalisation)

- Réduire de 40% les émissions de GES d'ici 2030
- Porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici 2030*



*Source : <https://www.cclb64.fr/pcaet>



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

37

CVE Sévignacq contribuera à la production locale d'une énergie renouvelable, en cohérence avec les objectifs nationaux et locaux de transition énergétique.

Michel Cuyaubé précise que le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes des Luys en Béarn est actuellement en cours de finalisation.

➡ La production d'un engrais organique naturel

Un engrais organique et naturel pour les cultures alimentaires du département

Réduire l'usage des engrais chimiques pour les cultures alimentaires est un défi pour la production alimentaire en regard de la **qualité de l'eau** et de l'air



regener

Jusqu'à 1100 hectares par an de cultures fertilisées

Un apport en matière organique

Des engrais chimiques évités chaque année



L'engrais produit par CVE permet une **relocalisation stratégique** de la production en France

cve

CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



Application de l'engrais organique issu de la méthanisation

La valorisation des matières organiques permettra de produire deux types d'engrais organiques, sous forme solide (engrais déshydraté) et sous forme liquide.

Les agriculteurs pourront choisir la forme la plus adaptée à leurs besoins :

- Engrais solide : convient pour un amendement de fond, à libération progressive, idéal avant les semis
- Engrais liquide : riche en minéraux, notamment en azote, à utiliser au plus près des semis

Les engrais organiques produits permettront de réduire l'usage des engrais de synthèse, en majorité importés de l'étranger et fabriqués à partir d'énergies fossiles. Guy Estrade souligne toutefois que l'usage de cet engrais organique doit être raisonné : il ne peut pas être appliqué à tout moment de l'année, contrairement aux engrais de synthèse, et doit être intégré comme un complément dans le calendrier des apports.

CVE précise que pour, les agriculteurs qui n'apportent pas de matières, il leur sera demandé une participation modérée aux coûts de transport et d'épandage. À titre d'exemple, pour un coût réel d'épandage d'environ 150 € par hectare (tarif pratiqué par les entreprises de travaux agricoles), cela revient pour un agriculteur partenaire à environ 70 € par hectare grâce à la prise en charge de CVE d'une partie des coûts.

Maîtrise des coûts pour les agriculteurs de l'application d'engrais organique

L'équipe CVE indique que l'engrais organique produit par l'unité sera mis à disposition des agriculteurs pour environ 30 à 40% moins cher que les engrais de synthèse, pour un apport nutritif équivalent.

Pour garantir la stabilité du coût dans le temps, CVE propose une convention de garantie qui maintient un coût de revient pour les exploitants sur une durée de minimum 5 ans (reconductible), indépendant du contexte économique.

Comme précisé par Guy Estrade, dans certains cas, les agriculteurs perçoivent une rémunération pour stocker à la ferme ou réaliser l'épandage eux-mêmes de l'engrais issu de la méthanisation.

Capacité de stockage de l'engrais

CVE prévoit d'installer sur site une capacité de stockage du digestat équivalente à 8 mois de production. Afin d'optimiser la logistique et de limiter les transports, CVE envisage également de louer des fosses de stockage (intégrées dans le plan d'épandage) chez certains agriculteurs partenaires. Ces fosses permettront également un apport de l'engrais au plus près des besoins du secteur.

Pour l'épandage de l'engrais, CVE estime qu'environ 1 000 à 1 300 m³ seront nécessaires (périmètre de 10 à 15km de l'unité), avec un rendement moyen de 400 ha par jour, en raison de la taille moyenne plus réduite des parcelles agricoles localement.

Répondre aux enjeux économiques et environnementaux

Guy Estrade souligne que nos sociétés ont tendance à oublier que nous produisons des déchets. Il rappelle que le secteur de l'agriculture est en première ligne pour accueillir des matières transformées, mais que la profession souhaiterait être davantage associée aux projets, en tant que partenaire à part entière, dans des démarches économiques intelligentes et porteuses de développement. Guy Estrade explique qu'il est nécessaire de trouver, à l'échelle du département, des solutions pour soutenir le secteur agricole, dont la situation économique est fragilisée. Il insiste sur l'importance stratégique nationale de la profession agricole, pilier de notre souveraineté alimentaire, et alerte sur les répercussions en cascade qu'entraînerait son affaiblissement économique, notamment sur l'ensemble de la filière agroalimentaire.

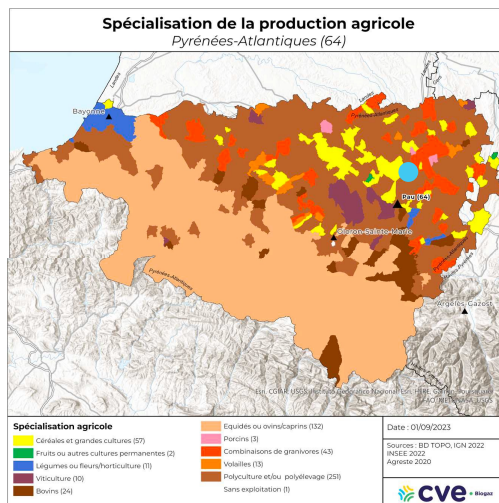
Besoins agricoles en engrais organique

Réalisation d'un pré-diagnostic territorial par la Chambre d'Agriculture 64

Un besoin en fertilisation encore important au Nord et à l'Est

- **Dominance polyculture : céréales, maïs, blés, etc.**
- **Prairie et grandes cultures dominantes**
- **Élevages : bovins, porcins, volailles, etc.**

Plus de 20 000ha de SAU disponibles (17 exploitations en moyenne par commune)



➡ Un projet au capital ouvert et à la gouvernance partagée

Michel Cuyaubé interroge CVE sur la possibilité pour les agriculteurs de devenir actionnaires du projet. L'équipe CVE précise qu'elle est ouverte à

l'entrée au capital d'un collège d'agriculteurs. Elle rappelle que CVE assure le développement du projet jusqu'à son autorisation, représentant un engagement à risque de 500k€ à 1M€. Une fois le projet autorisé, une ouverture du capital de la société de projet est proposée, sans risque, sur le montant total d'investissement estimé à 15M€, pour les agriculteurs que pour les collectivités locales intéressées afin de leur faire bénéficier des retombées économiques du projet.

Michel Cuyaubé se déclare favorable à cette démarche, qu'il juge innovante et porteuse d'opportunités pour les agriculteurs souhaitant s'impliquer dans des projets de production d'énergie locaux. Il rappelle l'importance de développer un projet de territoire.

Guy Estrade recommande d'envisager tout éventuelle prise de participation via les collectivités locales.

Laurent Larpin mentionne que, dans le cadre du projet CVE Port de Bordeaux, le Grand Port Maritime est entré au capital de la société de projet à hauteur de 10 %. De même, la commune d'Aoste a pris part au capital du projet CVE Aoste à sa mesure.

Michel Cuyaubé indique qu'il proposera à la Communauté de communes des Luys en Béarn d'étudier la possibilité d'une entrée au capital du projet, une fois celui-ci autorisé (hors risque lié au développement).

➔ Les retombées économiques pour le territoire

Des bénéfices économiques pour le territoire



15-20 M€ d'investissement
dont plus d'1/3 bénéficiant
aux entreprises locales



10 à 20 emplois
directs et indirects
créés



600 000 €/an injectés dans
l'économie locale en sous-
traitance: transport, travaux
agricoles, maintenance, ...



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



Le site d'implantation CVE Sévignacq

➔ Les critères d'implantation

- ✓ Disponibilité du foncier
- ✓ Distance aux habitations > 200m
- ✓ Accès routier aisés
- ✓ Au cœur d'un secteur agricole
- ✓ Présence d'entreprises alimentaires
- ✓ Distance raisonnable au réseau de gaz



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



Michel Cuyaubé indique que la principale difficulté rencontrée a été l'identification d'un site d'implantation adapté. Après un an de recherche,

menée en lien avec la Communauté de communes des Luys en Béarn et celle du Nord-Est Béarn, un foncier répondant à l'ensemble des critères nécessaires à l'accueil d'une unité de méthanisation a pu être identifié sur la commune de Sévignacq.

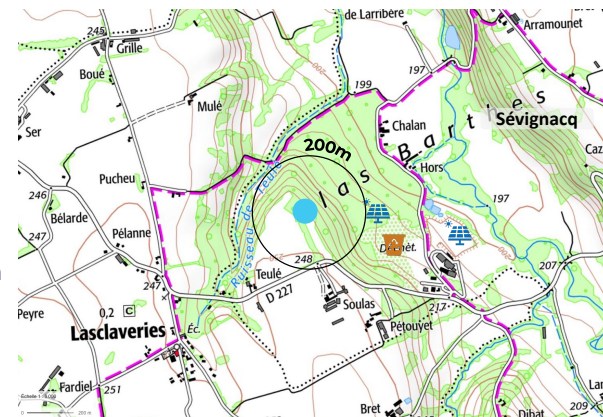
Le foncier envisagé

● Site d'implantation CVE

🏠 Centre de tri de Sévignacq
Valor Béarn

☀️ Parc photovoltaïque
Ténergie

**Parcelle
d'implantation en
zone d'accélération
des EnR répondant
aux critères et
disponible pour le
projet**



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



La réglementation française impose une distance minimale de 200 mètres entre un méthaniseur et les premières habitations. Dans ce cas, la première habitation est située à plus de 250 mètres. L'équipe CVE indique que le foncier disponible se trouve en zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) définie par la mairie de Sévignacq.

Le foncier envisagé



2 ha en zone dédiée au EnR
Commune de Sévignacq

Terrain qui a accueilli la terre retirée pour la
construction du centre de tri de Sévignacq



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

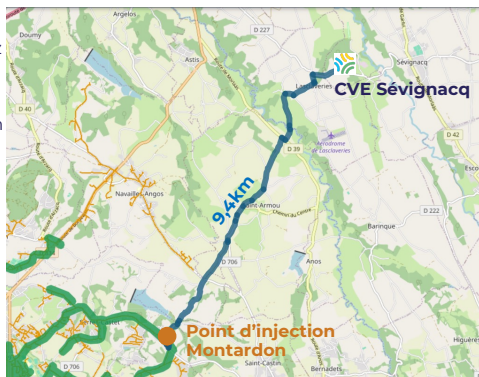


Michel Cuyaubé précise que la parcelle identifiée par CVE a notamment été utilisée comme zone de stockage de terres lors de la création d'un ancien centre d'enfouissement.

➔ Injection du biométhane dans le réseau local

Du gaz renouvelable injecté dans le réseau local

- Une étude de faisabilité a été réalisée auprès du gestionnaire de réseau de gaz GRDF
- Raccordement commune de Montardon
- Longueur : 9,4 km selon GRDF
- Pas de limitation d'injection réseau avec capacité > 1 000 Nm³/h
- Les conditions de raccordement seront précisées dans l'étude détaillée en cours



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



Le site d'implantation du projet CVE Sévignacq est situé à 9,4 km du point d'injection envisagé du gaz dans le réseau sur la commune de Montardon. CVE est en relation avec GRDF qui a réalisé l'étude de faisabilité du raccordement au réseau de gaz. Une seconde étude est prévue afin de préciser les coûts liés au raccordement au réseau de gaz de Pau, principal bassin de consommation du territoire.

En réponse à une question, CVE indique que la canalisation suivra le tracé des voies communales et départementales.

Ce prolongement du réseau pourrait, à terme, permettre l'acheminement du gaz jusqu'au secteur de Sévignacq, ouvrant ainsi la possibilité à des usagers de se raccorder.

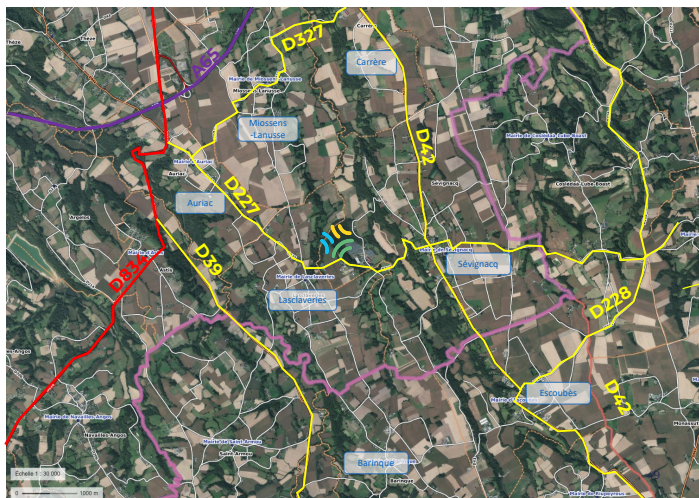
Installation d'une station BioGNV

Michel Cuyaubé et Philippe Castet interrogent CVE sur l'opportunité d'installer une station BioGNV afin d'alimenter des véhicules au gaz renouvelable.

CVE indique qu'il est possible d'étudier cette option, à condition qu'il existe une volonté politique claire et un potentiel suffisant. Si des flottes captives manifestent leur intérêt, CVE pourra se rapprocher des acteurs concernés.

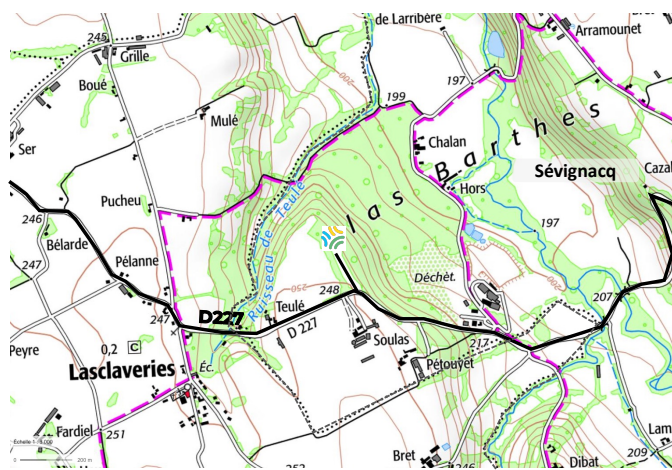
➔ Accès au site d'implantation

Accès au site



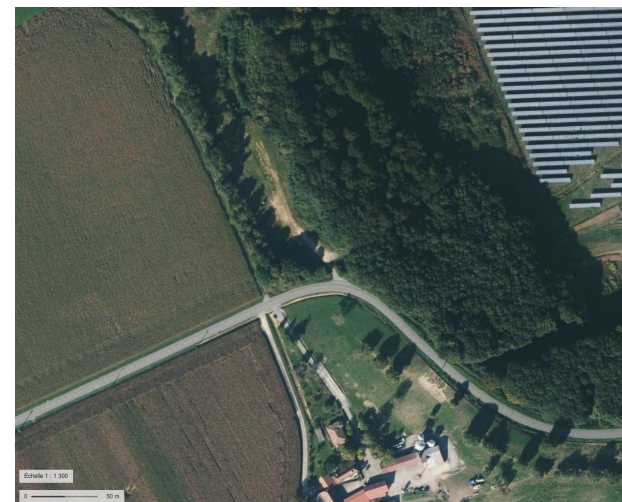
Michel Cuyaubé souligne que le croisement entre la D42 et la D227, situé à Sévignacq, est un point de circulation sensible. Laurent Larpin précise que cet enjeu a bien été identifié par CVE, qui veillera à garantir la sécurité.

Accès au site



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025

Accès au site



Accès au site



Tournée à gauche en venant de Lasclaveries



Tournée à droite en venant de Sévignacq

CVE a étudié l'accès au site avec le Département pour garantir un accès sécurisé.

Quel trafic routier est généré par la méthanisation?

10 à 15 camions
par jour ouvré en
moyenne



Flux entrants jusqu'à 8 camions par jour ouvré
Répartition : environ **1 poids lourd par heure**

**1 à 2 camions
par heure ouvrée**



Flux sortants jusqu'à 7 camions par jour ouvré
Répartition : environ **1 poids lourd par heure**

En période d'application de l'engrais, trafic plus important sur
15 semaines dans l'année

Horaires d'ouverture du site CVE :
du **lundi au vendredi de 8h00 à 17h30**



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



Laurent Larpin explique que le passage de camions ou tracteurs sera de l'ordre de 10 à 15 camions par jour ouvré sur la période d'ouverture du site (du lundi au vendredi entre 8h et 17h), soit l'équivalent de 2 camions par heure ouvrée. Aucun trafic n'est prévu les week-ends.

En période d'application de l'engrais, CVE envisage de lisser le trafic en stockant de l'engrais dans les fosses d'agriculteurs partenaires.

➡ Enjeux environnementaux

Enjeux environnementaux

Étude environnementale en cours

- Passage sur site du bureau d'études Sire-conseil
- Premiers résultats prévus fin avril



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



Une étude est en cours de réalisation par le bureau d'études Site Conseil pour identifier les enjeux du site d'implantation.

➡ Maîtrise de l'environnement olfactif

• « Y aura-t-il des odeurs en provenance du site ? »

• Sur l'unité de méthanisation :

- Matières odorantes **livrées en citernes ou camions bâchés et déchargées à l'intérieur du bâtiment fermé**
- Bâtiment disposant d'un **système d'aspiration et de traitement d'air performant**
- Engrais liquide est stocké dans une cuve fermée
- Engrais solide sera stocké sur site dans des silos couverts

• Sur les parcelles agricole, réduction des odeurs par rapport aux effluents bruts

- Digestat solide **stabilisé car issu d'un traitement avec un temps de séjour long de 70 à 80 j.**
- **Réduction des odeurs** : engrais directement enfoui → Élimination du stockage des effluents en bord de champ



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



Michel Cuyaubé précise prêter une attention particulière au traitement des odeurs sur le site.

Laurent Larpin explique que les matières organiques transportées ne généreront pas d'odeurs car elles seront acheminées dans des camions fermés et bâchés ou des citernes pour éviter toute émanation pendant le trajet.

Les matières ne dégageant pas d'odeurs sont stockées à l'air libre dans des cases et éventuellement couvertes par des bâches pour éviter leur dispersion (ex : résidus de cultures céréalières).

Sur le site, celles qui pourraient être odorantes (ex : lisiers, fumiers) bénéficient d'un suivi et de dispositifs particuliers pour éviter la dispersion d'odeurs. Elles seront livrées et stockées dans un bâtiment fermé, avec un système de traitement et de filtration d'air performants.

L'engrais produit par CVE est stabilisé. Après un temps de séjour prolongé dans le méthaniseur – entre 70 et 80 jours – la matière organique est entièrement digérée par les micro-organismes. Ce processus permet d'obtenir un produit final stabilisé, sans odeur.

Michel Cuyaubé mentionne son expérience en tant qu'agriculteur étant donné qu'il applique de l'engrais produit par l'unité de méthanisation BioBéarn qui ne génère pas de problématique d'odeur. Guy Estrade rappelle que l'enjeu olfactif lié au digestat dépend avant tout du type de matières valorisées.

➡ Gestion de la qualité des eaux

Sur site

Maîtrise des risques sur site

- Obligation réglementaire de rétention des eaux
- Sortie des eaux pluviales issues des eaux de toiture et des voiries non souillées

Besoin en eau limité sur site

- Besoins satisfaits par la collecte des eaux pluviales en grande majorité

Pour le plan d'épandage :

Définition collective d'un plan d'épandage

- Collaboration avec les acteurs agricoles (Chambre d'Agriculture 64, agriculteurs)
- Travail en partenariat avec les acteurs environnementaux
- ➔ Assurer le respect réglementaire de la protection de la ressource en eau

Contrôle de la qualité des eaux

- Nappes phréatiques
- Cours d'eau



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



L'équipe CVE précise que la majorité des besoins en eau du site sera couverte par la récupération des eaux pluviales, stockées dans un bassin dédié. La consommation annuelle est estimée entre 1 000 et 2 000 m³ par an.

Par ailleurs, CVE prévoit également la possibilité de réutiliser une partie de l'engrais liquide (digestat) pour diluer certaines matières organiques plus sèches.

Les eaux de pluie dites « *propres* », s'écoulant uniquement depuis les toitures du site, seront rejetées directement dans le milieu naturel, conformément aux normes environnementales en vigueur.

➡ Suivi et surveillance du site

Horaires d'ouverture avec équipe

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30
- Equipe qualifiée sur site pour
 - superviser l'unité
 - effectuer les réglages nécessaires
 - intervenir en cas de problème technique

Astreintes nuit et weekends

- Formation du personnel pour les astreintes

Sécurité gaz

- Site dimensionné avec plusieurs équipements de sécurité
- Mise en place de protocoles de sécurité
- Formation continue des équipes
- Surveillance et maintenance régulière



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



En journée, du personnel formé sera présent en permanence sur le site. Un système d'astreinte est prévu le soir, la nuit et les week-ends afin d'assurer une intervention en moins de 30 minutes en cas d'alerte ou d'incident. La commune disposera des coordonnées du personnel d'astreinte afin de pouvoir le joindre si nécessaire.

Maîtrise des risques sur site

Stockage de gaz

- Biométhane n'est pas stocké sur site
- Gaz injecté tout de suite dans le réseau
- Biogaz brut stocké dans la partie supérieure en volume limité. Stockage à très faible pression (< 30 mbar) est réalisé en absence d'oxygène ce qui empêche son inflammation.

Gestion des risques

- Les zones à risques sont identifiées (zone ATEX) et des équipements électriques spécifiques sans étincelle sont prévus.
- Les centrales de méthanisation sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :
- Elles font l'objet d'un suivi technique réglementé et contrôlé par l'administration.
- Elles présentent un risque d'accidentologie très faible.
- Astreinte 24h/24 et 7j/7



CVE Sévignacq – Groupe de Travail – 3 avril 2025



Laurent Larpin précise que, dans le cadre du fonctionnement de l'unité de méthanisation, le gaz produit est injecté en continu dans le réseau local. Par conséquent, seule une très faible quantité de gaz est temporairement stockée sur site, et ce à basse pression.

En cas d'impossibilité d'injection, l'unité est équipée d'un dispositif de sécurité comprenant une torchère de sécurité permettant d'évacuer le gaz excédentaire de manière contrôlée et exceptionnelle.

➡ Gestion du bruit

Le processus de méthanisation est peu bruyant. Laurent Larpin précise que la réglementation impose un seuil maximal de 55 décibels à la limite de propriété du site, soit un niveau sonore comparable à celui d'un lave-vaisselle en fonctionnement.

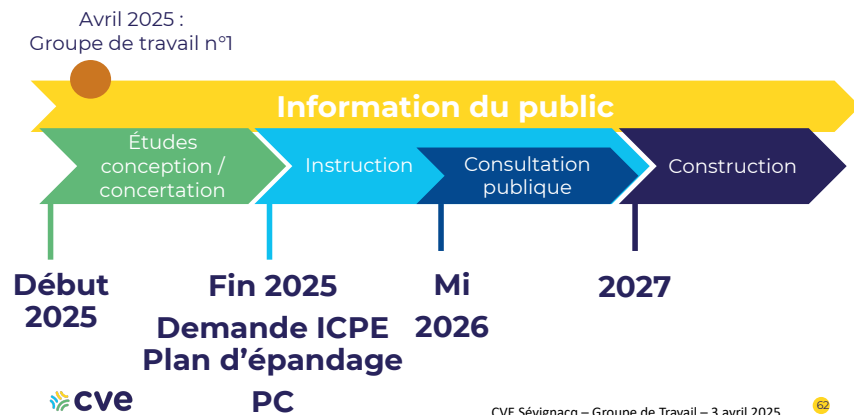
➡ Visite de site

L'équipe CVE s'est mis en relation avec Fabrice Magdalen, intéressé par une visite de site CVE Equibio Pays de Buch, pour convenir d'une date.

Laurent Larpin a également invité l'ensemble des participants intéressés à l'inauguration de l'unité CVE Equibio Pays de Buch, prévue le 27 mai 2025.

Conclusion

Le calendrier du projet



Constant Delatte remercie tous les participants pour leur présence et les échanges enrichissants. Il souligne l'importance d'échanger en amont du dépôt des demandes administratives prévues fin 2025.

Il souligne que la création du présent groupe de travail, initiée par les porteurs du projet, ainsi que les divers outils d'information et de dialogue mis à disposition, représentent une opportunité pour chaque partie prenante d'exprimer ses attentes et ses interrogations par rapport au projet.

L'équipe CVE est joignable à tout moment :

Adresse mail : contact@cve-sevignacq.fr

Site internet : <https://cve-sevignacq.fr>

Annexe n°1 : Lettre d'information CVE distribuée aux élus locaux de Sévignacq et Lasclaveries

Une nouvelle filière locale en circuit court à Sévignacq

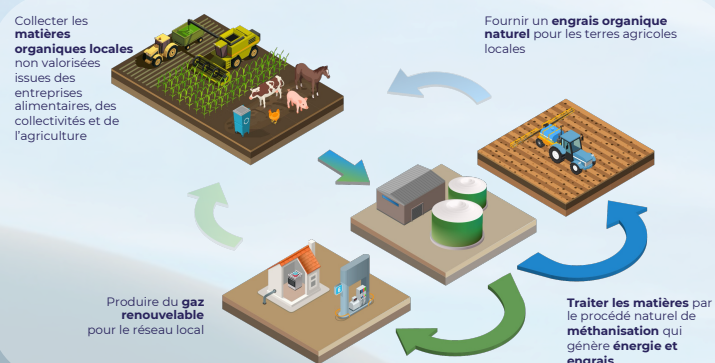


Traiter la matière organique issue de l'alimentation du territoire (repas, filières alimentaires, agriculture) sur un site dédié au recyclage

CVE Sévignacq sera la nouvelle filière de **traitement des matières organiques**.

Dans son engagement face aux défis énergétiques, agricoles et environnementaux, CVE s'investit dans une démarche pour

- valoriser localement la matière organique du territoire
- produire du gaz renouvelable non fossile, pour le réseau local
- produire un compost organique pour les cultures alimentaires



Un projet à taille humaine

Du gaz pour **6 250 foyers**

1 000 ha/an environ d'engrais appliqués

Jusqu'à **36 000 t/an** de matières organiques valorisées

Calendrier du projet



Nous avons engagé une **démarche volontaire d'information** et de dialogue en amont du dépôt administratif fin 2025. Ce processus permet de **construire un projet cohérent** avec les attentes des acteurs locaux.

Pour plus d'informations consultez notre site internet : <https://cve-sevignacq.fr/>

Comprendre la méthanisation et ses enjeux locaux

La **méthanisation** est une **transformation biologique** (digestion) de la matière organique qui **produit de l'énergie** (du biogaz) et un **engrais naturel** organique pour l'agriculture (le digestat).

La méthanisation **se produit naturellement** dans certains milieux, par exemple dans les marais. Elle peut aussi être mise en œuvre par l'homme, dans des enceintes hermétiques appelées « digesteurs », avec des matières organiques issues des sous-produits de nos activités.

CVE Sévignacq valorisera jusqu'à 36 000 tonnes par an de matières organiques principalement issues :

- de nos biodéchets (**restes de repas**, restauration collective, grandes surfaces)
- des entreprises alimentaires (**résidus** de production)
- des productions agricoles alimentaires (**effluents** d'élevages et résidus de cultures)

Sur site un outil séparera les matières valorisables des éléments indésirables comme le carton, le plastique ou le métal pour garantir la qualité de la production. Le méthaniseur ne traitera **ni les boues de stations d'épuration, ni le bois de forêt**.

25 GWh de biométhane

seront produits par an et injectés dans le réseau local, soit l'équivalent de la consommation de

6 250 foyers. Cette

production locale d'énergie contribuera ainsi à atteindre l'objectif de 32% de la part totale des énergies renouvelables dans la

Communauté de communes de Luys en Béarn dans la consommation d'énergie d'ici 2030. Le biométhane a l'avantage d'avoir des

coûts de production maîtrisés, qui fluctuent moins que ceux du gaz fossile.

Des agriculteurs de votre commune, en lien avec la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques ont exprimé leur intérêt pour **beneficier du fertilisant organique** de qualité que nous produirons. En effet, la méthanisation :

- répond aux **besoins des cultures** en termes de nutriments
- permet d'utiliser **moins d'engrais chimiques**
- contribue à réduire les pollutions diffuses (nitrates)
- **réduit les coûts** des intrants pour les agriculteurs

Notre activité sera encadrée par des autorisations préfectorales pour assurer la protection de l'environnement. La marque RegeneR de CVE garantit également la qualité de notre produit.

Le **biométhane** produit par méthanisation est une **alternative durable au gaz d'origine fossile**. Contrairement à celui-ci, il s'inscrit dans le cycle naturel du carbone. Le dioxyde de carbone (CO₂) émis lors de sa combustion est **réabsorbé de manière équivalente par les plantes** au cours de leur croissance. Le gaz d'origine fossile quant à lui est extrait du sol, et constitue un surplus de CO₂ dans l'atmosphère qui ne sera pas séquestré par les végétaux.



CVE a décidé d'engager une **démarche d'information et de dialogue volontaire** en amont de la demande d'enregistrement ICPE prévue pour fin 2025. Cela ne répond pas à une obligation réglementaire. Cette initiative présente l'avantage de permettre une discussion **alors que le projet n'est pas encore finalisé**. Un groupe de travail sera organisé en 2025 avec vous les élus et les acteurs locaux pour suivre le développement du projet afin de **recueillir vos attentes et vos remarques** sur le projet.

L'activité de méthanisation va générer de nombreuses **retombées économiques** sur le territoire de la Communauté de communes des Luys en Béarn :

- o **40 000 €/an** de taxes reversées
- o **Entre 10 et 20 ETP qualifiés et non délocalisables** directs et indirects
- o **600 000 €/an réinjectés dans l'économie locale** à travers l'exploitation, la maintenance, le transport et l'épandage

Avec un **rayon de collecte** moyen des matières organiques inférieur à une heure de transport en camion, nous inscrivons pleinement notre démarche dans une **logique de circuit-court** adaptée aux ressources locales. Jusqu'à 15 000 tonnes de matières organiques seront valorisées dans ce périmètre. Notre unité se positionne comme une **réponse locale**, efficace et durable à ce besoin.




Avec un **trafic maîtrisé**, le site accueillera **entre 10 et 15 véhicules par jour ouvré** (jusqu'à 8 camions entrants et jusqu'à 7 camions sortants). Nous accorderons une attention particulière à :

- o la sécurité des voies d'accès et du trafic routier sur la D227
- o la préservation de la qualité de la chaussée
- o la sécurité routière

Les **matières organiques** transportées ne **généreront pas d'odeurs**, car elles seront acheminées dans des camions fermés et bâchés ou des citernes pour éviter toute émanation pendant le trajet. Sur site, le bâtiment dispose d'un système d'aspiration et de **traitement d'air performant**. Seules les matières entrantes non odorantes (ensilage de cultures agricoles) sont stockées à l'extérieur. Le processus de méthanisation se déroule, par nature, en espace confiné (sans contact avec l'air) dans le digesteur.

L'engrais liquide est **stocké dans une cuve fermée**. L'engrais organique solide sera stocké sur site dans des silos ouverts, il est quasiment inodore à proximité et **inodore à quelques mètres de distance**.

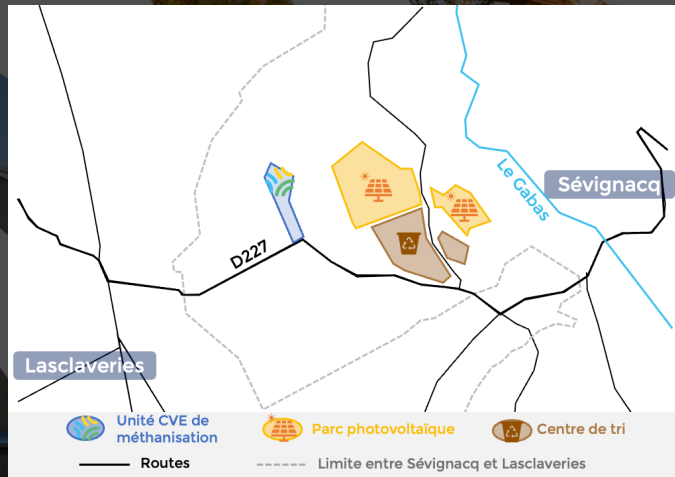
CVE est un producteur indépendant d'énergies renouvelables, actif sur les marchés du photovoltaïque, de l'hydroélectricité et de la méthanisation avec valorisation du biogaz.

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion



Avec une équipe dédiée de 100 collaborateurs répartie dans 6 bureaux régionaux, CVE Biogaz fédère l'ensemble des compétences techniques sur l'agriculture, les déchets et l'énergie pour mener à terme le **développement de projets de méthanisation territoriale** et les exploiter en propre dans la durée. L'équipe biogaz est accompagnée pour chacun de ses projets par nos services transversaux : juridique, financement, etc.

L'implantation de CVE à Sévignacq, au cœur d'un pôle de valorisation locale



L'activité de valorisation de la matière organique a vocation à **faire émerger des synergies à Sévignacq** :

- o s'intégrer dans le **réseau de traitement des matières** du territoire pour optimiser les flux
- o **produire de l'énergie renouvelable** : électricité solaire et gaz renouvelable

Accéder au site internet <https://cve-sevignacq.fr/> ou

Écrivez-nous contact@cve-sevignacq.fr



Publié par CVE en février 2025 – Ne pas jeter sur la voie publique

Annexe n°2 : Tableau de répartition des prestations entre CVE et un agriculteur partenaire du projet

Prestations	Responsabilités de CVE 	Responsabilités de l'agriculteur partenaire	Rémunération de l'agriculteur par CVE	Intérêt pour l'agriculteur
Gestion et traitement des effluents d'élevage				
Chargement des effluents à la ferme pour le transport				Meilleure autonomie de stockage
Transport des effluents vers le site de méthanisation				
Valorisation des effluents d'élevage				Valeur agronomique de l'engrais supérieure à celui du lisier
Gestion et traitement des cultures intermédiaires				
Semis				
Amendement				Économies d'épandage
Récolte				Primes selon rendement
Livraison	si "sur pied"	si "rendu silo"	Selon modalités	
Couverture des coûts de production				Partage des risques financiers en cas de non-récolte
Production de l'engrais				
Stockage sur site				
Transport de l'engrais vers stockage déporté			Si transport par l'agriculteur	Rémunération par CVE de l'agriculteur si transport par l'agriculteur
Stockage à la ferme			Si stockage à la ferme	Rémunération par CVE de l'agriculteur si stockage à la ferme
Transport vers les parcelles agricoles				
Application de l'engrais			Si matériel approprié	Économies d'épandage Engrais stabilisé et hygiénisé 30 à 50% d'économies par rapport à la fertilisation minérale (≈110€ d'économies/ha)